



Eglise Saint-Martin d'Arenc - Marseille

Etude des usages possibles sous forme d'un programme général

12 juillet 2018



INTRODUCTION

Mené par le département des Bouches du Rhône (CD 13), le projet de *Phare Culturel* est en cours de définition pour être lancé en 2020¹ sur le site des Archives et Bibliothèque Départementales Gaston Defferre (ABD), situé dans le quartier de la Villette du 3ème arrondissement de la ville de Marseille.

Il est le fruit des États généraux de Provence, processus de concertation lancé par le Département en juin 2015. Il fait l'objet d'un des points du projet politique « La Provence de demain ». L'enjeu est de relancer et mettre à profit la dynamique événementielle impulsée par Marseille Provence 2013 en identifiant le site des ABD comme nouveau phare culturel au cœur d'Euroméditerranée, opération majeure de rénovation urbaine et de développement économique en cours à Marseille.

Dans le périmètre concerné, l'église Saint-Martin d'Arenc fait partie intégrante du projet et présente un potentiel fort pour différentes activités, objet du présent document qui aborde les usages possibles en fonction des caractéristiques du lieu.

¹ L'année 2019 sera consacrée au thème de la Gastronomie

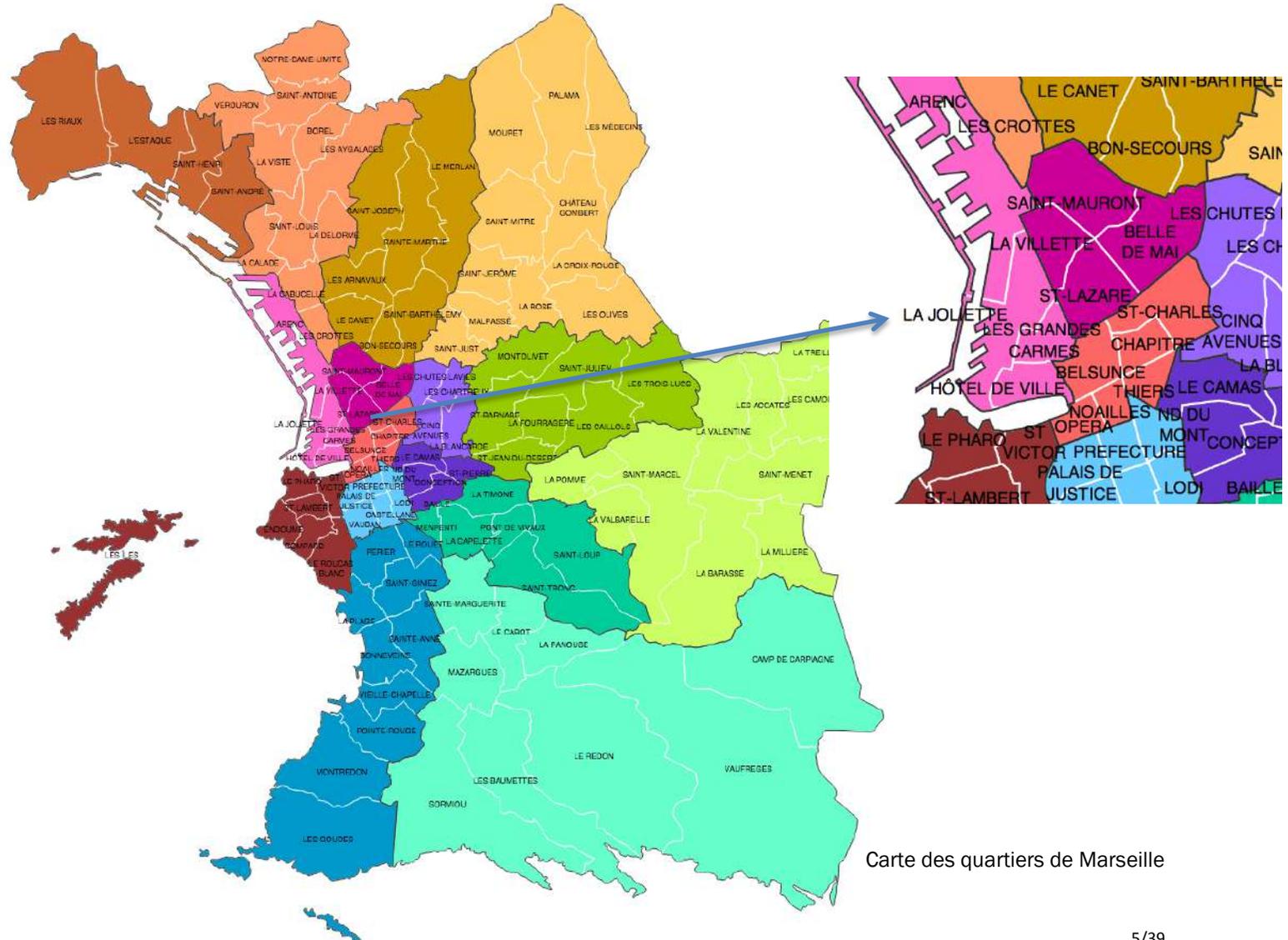
SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
SOMMAIRE.....	3
1 - CONTEXTE	4
1 - Secteur du projet.....	5
2 - Contexte culturel.....	6
3 - Site du projet.....	8
4 - L'église Saint-Martin d'Arenc.....	11
2 - PROJET	18
1 - Objectifs	19
2 - Modalités d'intervention générales.....	19
3 - Interventions sur le site	21
4 - Esprit des aménagements intérieurs dans l'église.....	24
5 - Activités possibles.....	24
6 - Définition des usages par famille.....	24
3 - TECHNIQUE	34
1 - Structure.....	35
2 - Chauffage	35
3 - Sécurité incendie	35
4 - Accessibilité	36
5 - Electricité.....	36
6 - Courants faibles.....	37
7 - Sûreté	38
8 - Acoustique.....	38
9 - Eclairage	38
10 - Plomberie	39

1 - CONTEXTE

1 - Secteur du projet

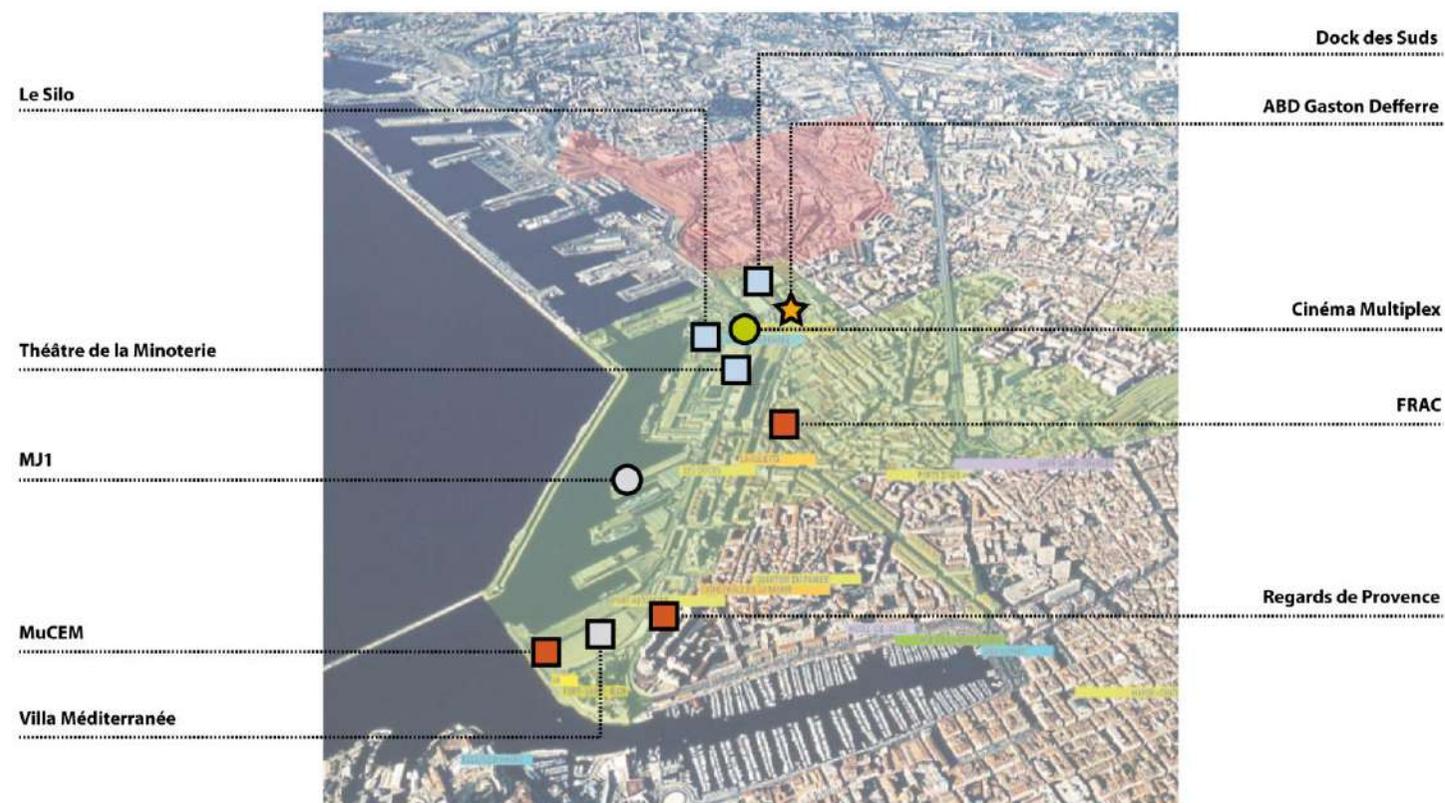
Le site des ABD est localisé dans la séquence Euroméditerranéenne. Opération d'aménagement et de développement économique, c'est la plus grande opération de rénovation urbaine d'Europe du Sud qui engage la réhabilitation d'un périmètre de 480 hectares au coeur de la métropole marseillaise, entre le port de commerce, le Vieux-Port et la gare TGV, qui vise notamment à créer un quartier d'affaires à La Joliette.



Carte des quartiers de Marseille

2 - Contexte culturel

SÉQUENCE EUROMÉDITERRANÉE - ÉQUIPEMENTS CULTURELS EXISTANTS ET EN PROJET



LÉGENDE

- ★ ABD Gaston Defferre
- Équipement existant
- Équipement en projet

DOMAINES

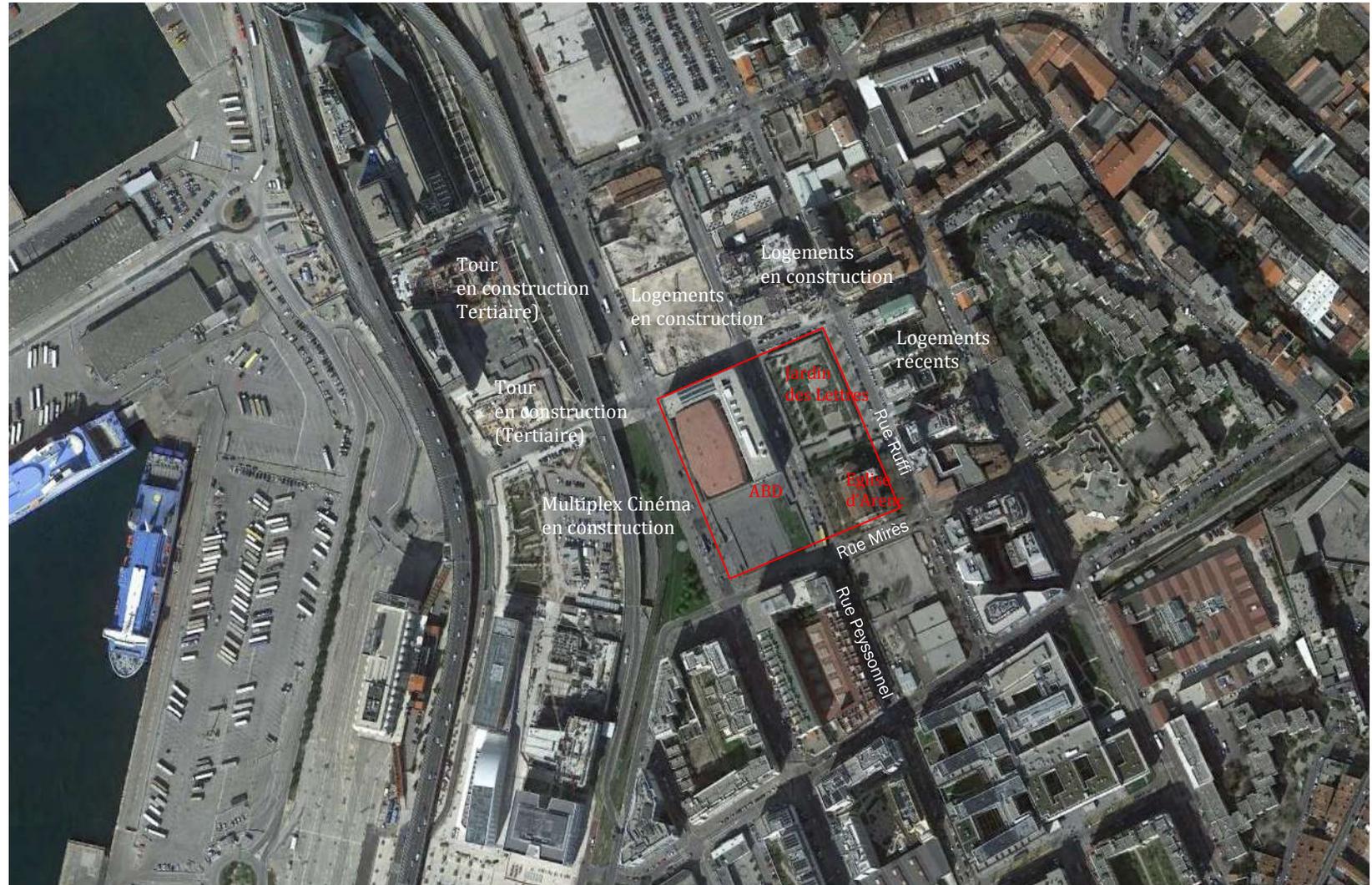
- Musée
- Spectacle vivant
- Hybride
- Cinéma

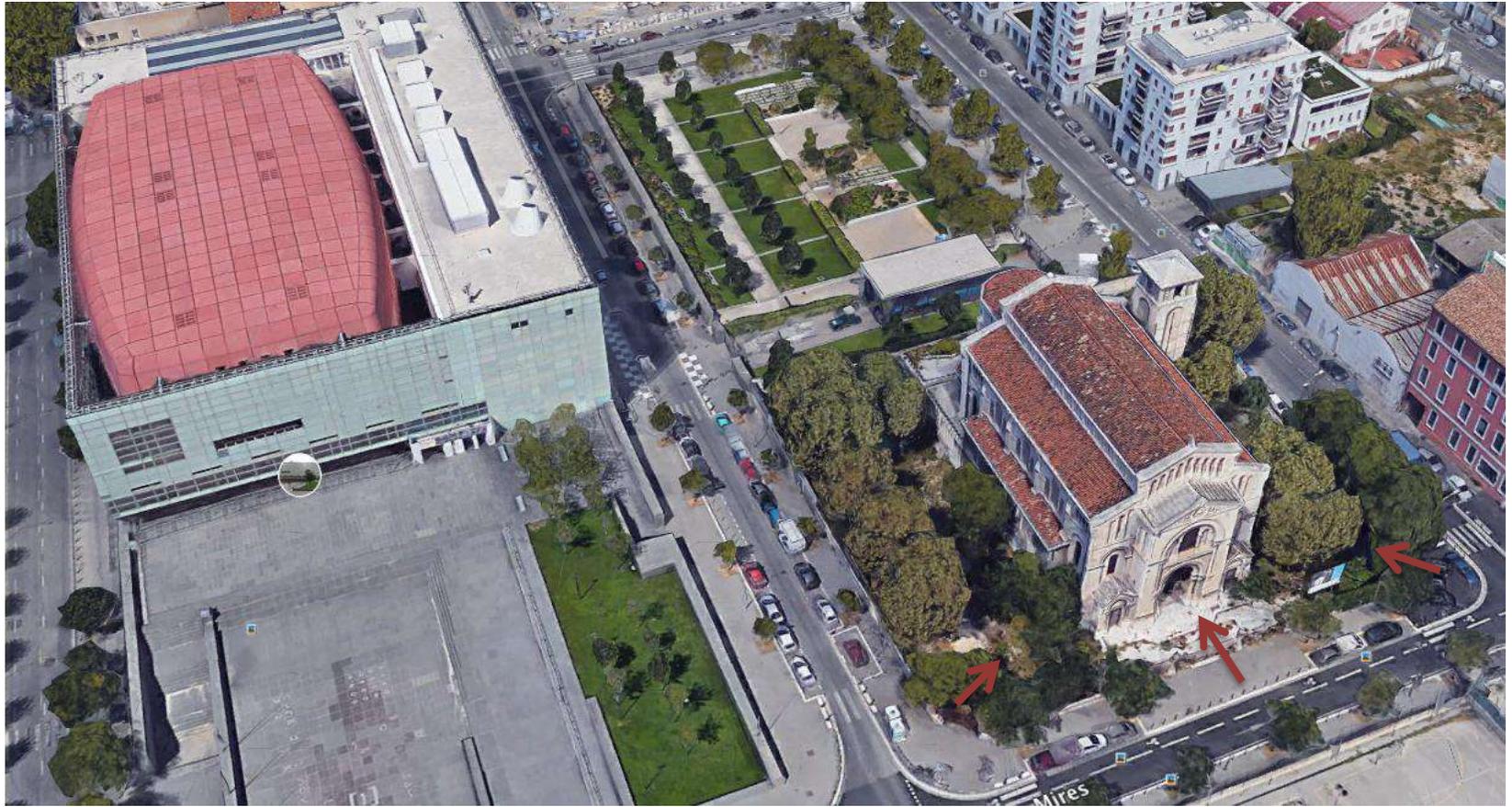
Le contexte existant révèle des atouts et des faiblesses :

- Une offre de lecture publique insuffisante sur le territoire marseillais, mais actuellement en cours de reconfiguration avec un plan sur plusieurs années.
- Une offre patrimoniale et de spectacle vivant riche aux alentours des ABD :
 - . Patrimoine : une offre muséale importante entre le Vieux Port et la Joliette.
 - . Spectacle vivant : une offre de spectacle vivant riche proche des ABD et autour du Vieux Port.
- Des projets potentiellement générateurs de flux : le complexe cinéma EuropaCorp, le MJ1 (mission de faire du hangar J1 un lieu de happening permanent, largement ouvert au public, au service du rayonnement et de l'attractivité de la Métropole).
- Une séquence culturelle et touristique depuis le Vieux-Port jusqu'au J1 amenée à se prolonger : le site des ABD viendra ainsi finir cette nouvelle séquence.
- Hormis La Friche Belle de Mai, fabrique artistique dans laquelle travaillent 400 artistes et lieu de diffusion, absence d'équipements culturels « nouvelle génération » à Marseille : des lieux déspecialisés, hybrides et ouverts, qui abritent et coordonnent un écosystème d'acteurs de nature et d'horizons divers.

3 - Site du projet

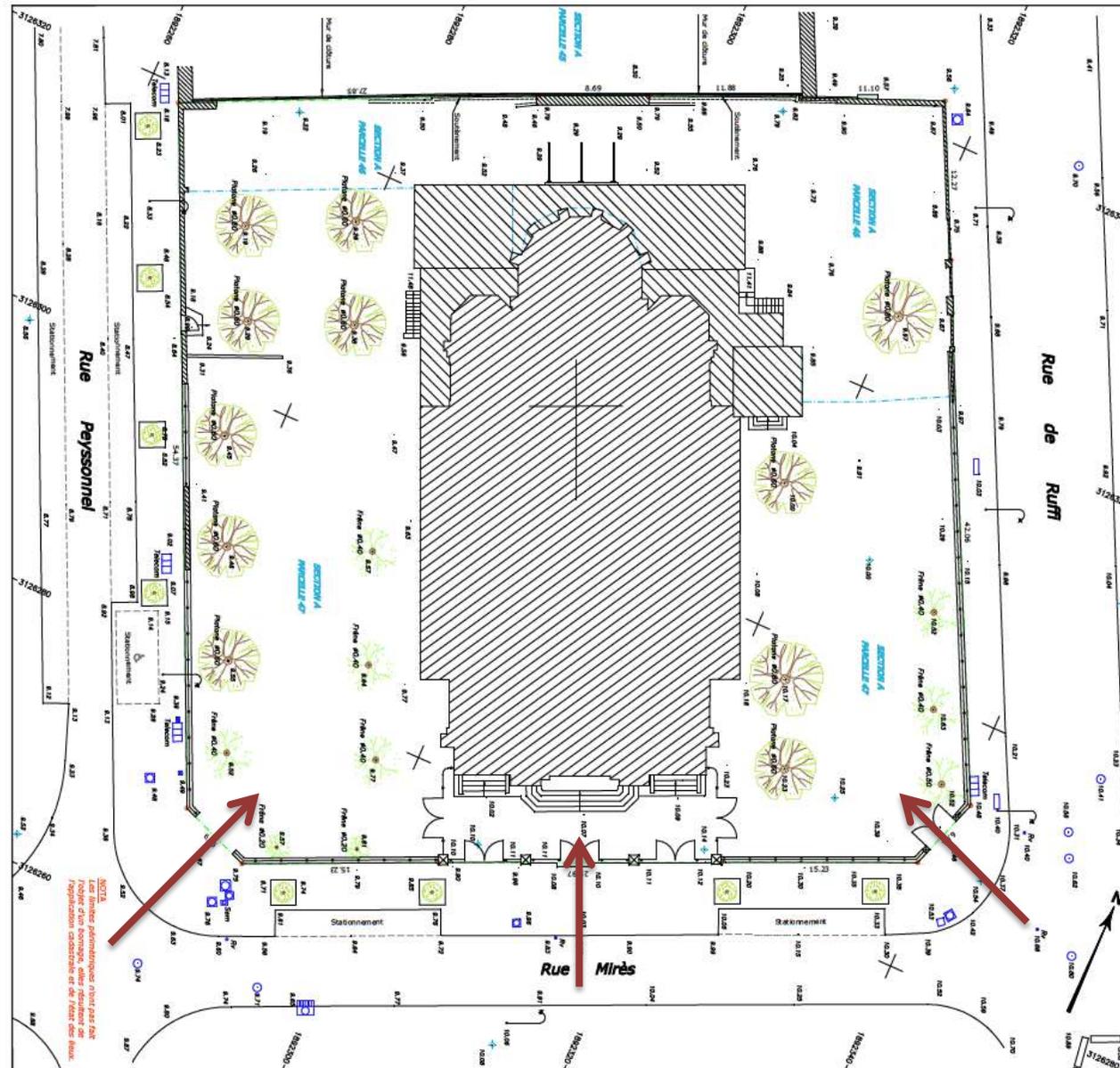
A proximité des ABD et du jardin des Lettres, L'église présente trois accès : au 10 rue Mirès (entrée principale)-94 rue Peyssonnel-31 rue Ruffi dans le quartier de La Villette.



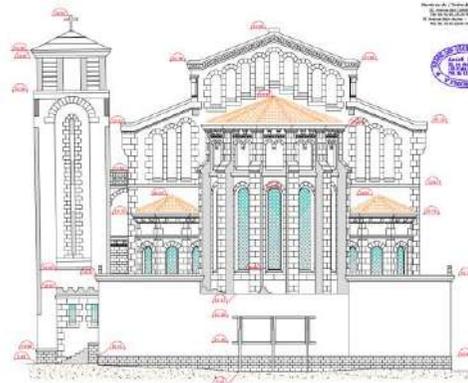




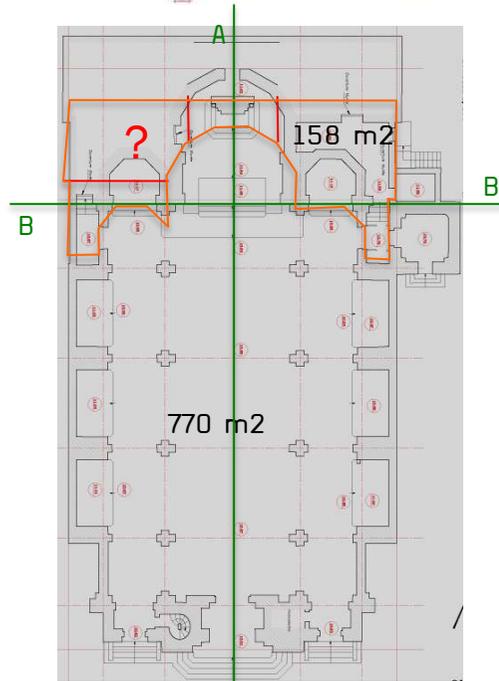
4 - L'église Saint-Martin d'Arenc



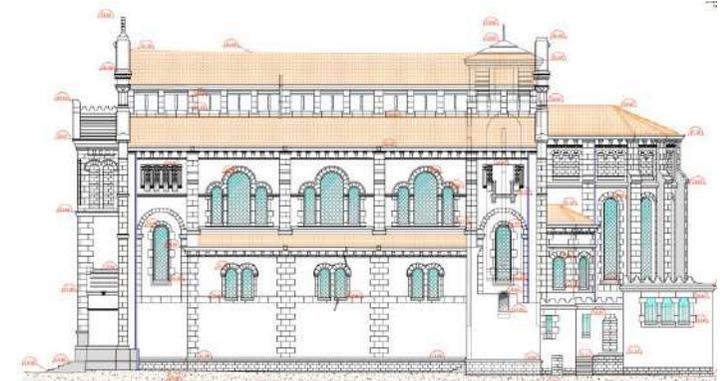
Plan topographique



Mitoyenneté jardin des Lettres



Rue Peyssonnel



Rue Ruffi

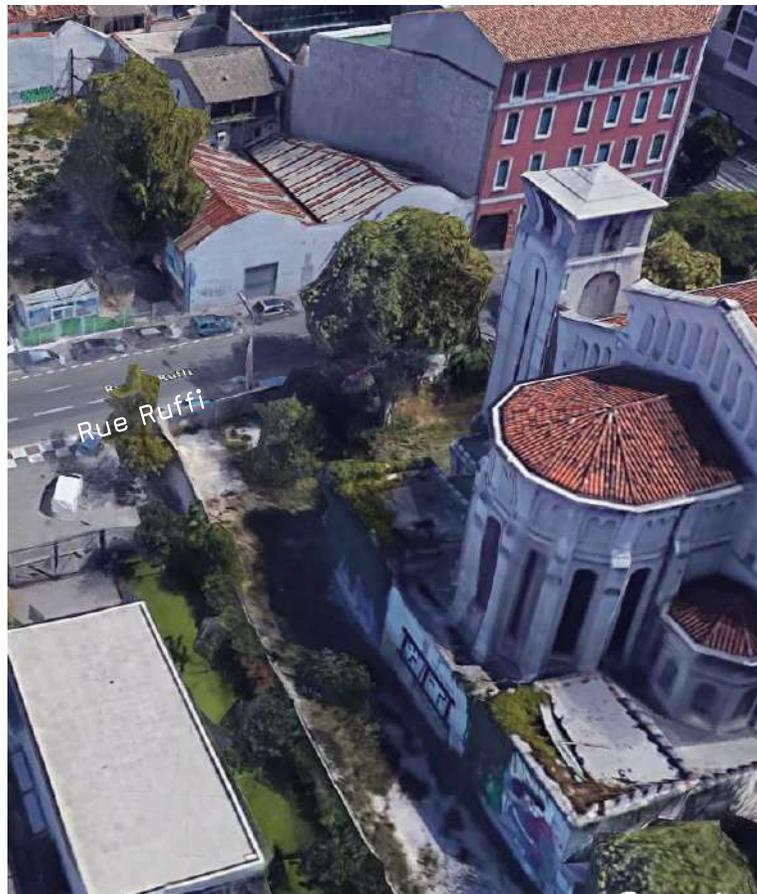


Rue Mirès

L'église a été conçue par Théodore Dupoux, architecte de la Basilique du Sacré-Cœur à Marseille, dont les travaux débutent en 1912. La construction s'arrête pendant la guerre 1914-1918 puis reprend en 1924².

L'église est fermée en 1977 en raison des désordres constatés sur la structure qui présentent un risque pour les fidèles la fréquentant, désordres observés dès 1954. Aujourd'hui, l'église est désacralisée et a été acquise par le département auprès du Diocèse de Marseille.

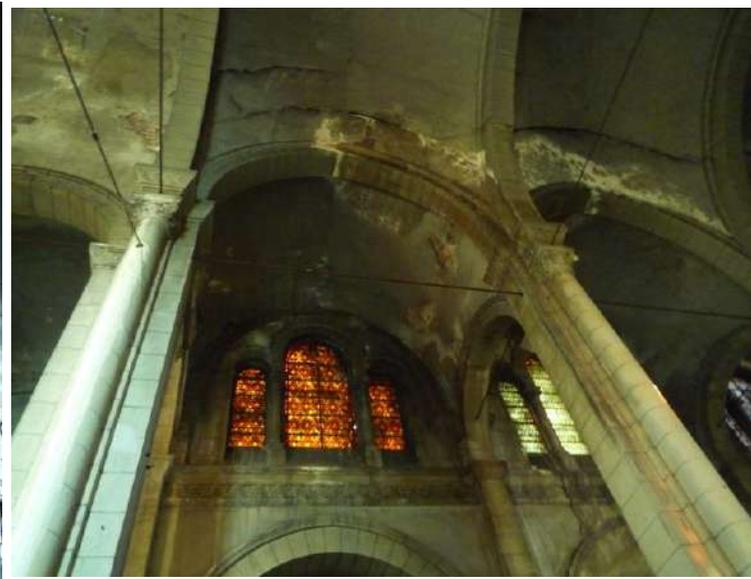
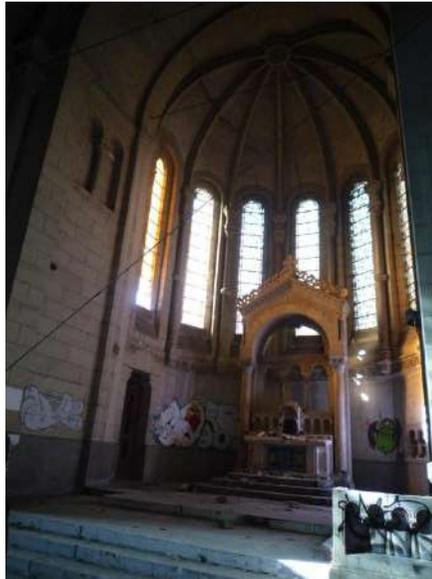
Son architecture puise ses références dans les églises d'époque médiévale et emprunte également à l'Eclectisme, mouvement présent en France entre 1860 et 1920. L'église est de type basilical néo-roman, avec abside et deux *chappelles orientées* sans transept. Le chœur est prolongé d'un volume en rez de chaussée à toiture plate. La conception de ce type d'accolement au chevet interroge en matière d'écriture architecturale. Le relevé de plan ne semble pas représenter la totalité de l'existant car les photos montrent deux volumes symétriques de part et d'autre de l'abside avec un volume moins élevé entre deux. De plus, les volumes accolés aux chapelles semblent bien marqués par rapport à celui qui entoure le chevet.



² Historique issu du diagnostic établi par TPF Ingenierie de 2016.

L'espace principalement utilisable est la nef et le clocher dont l'escalier mène jusqu'aux cloches aujourd'hui déposées, espace qui représente un atout en matière de point de vue surélevé. Les espaces situés en arrière du chevet seront soumis au jugement des maîtres d'oeuvre à l'occasion du réaménagement de l'église pour évaluer si la conservation est intéressante ou si une extension neuve serait plus appropriée dans le cadre d'une valorisation du patrimoine et des nouveaux usages envisagés.

L'état de l'église décrit dans le diagnostic de TPF Ingenierie relève d'une quasi reconstruction à engager, l'édifice étant maintenu actuellement par des tirants paliant la désolidarisation de la structure. Depuis fin juin 2018, une ligne de crédit a été attribué aux premiers travaux d'urgence de stabilisation de l'église.



Dans le clocher



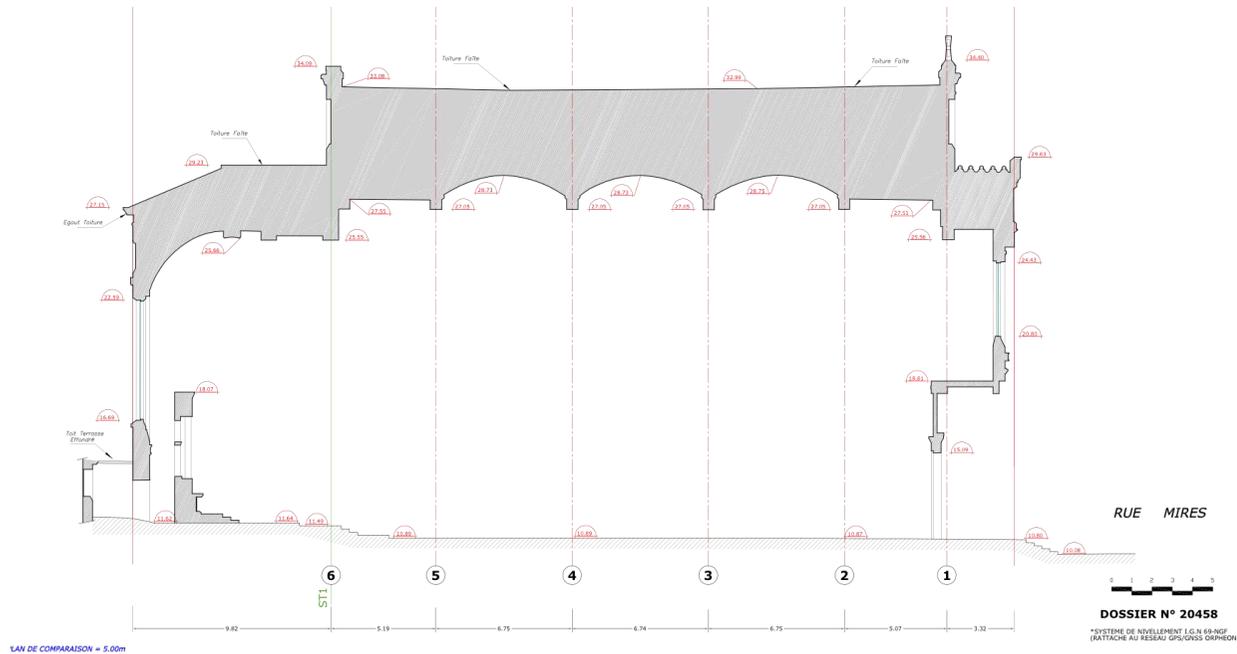
Locaux annexes à l'ouest



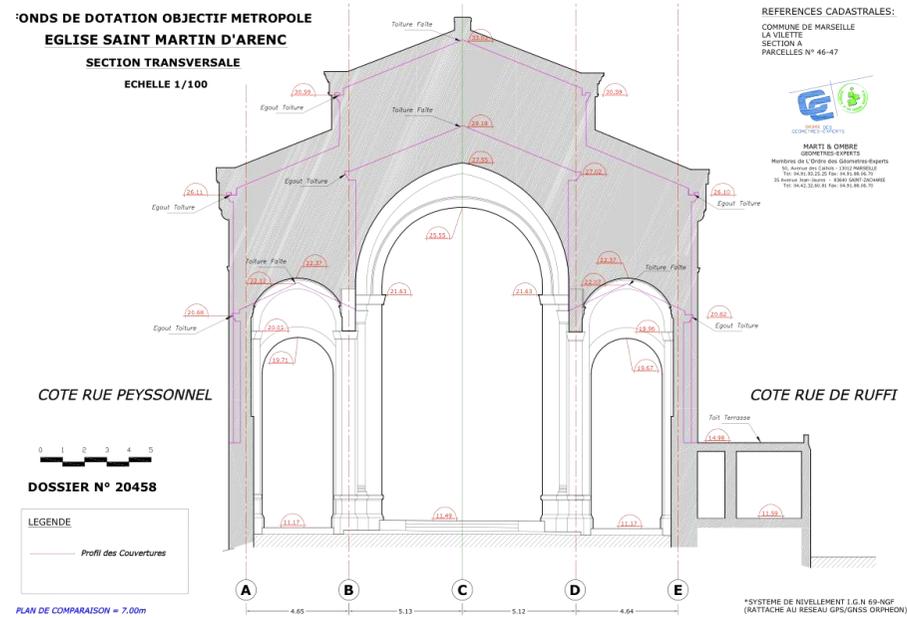
Locaux annexes à l'est



Source photos clocher et annexes : Rapport TPF Ingenierie 2016



A A



B B

Source graphique : TPF Ingenierie-2016

2 - PROJET

1 - Objectifs

Le Département des Bouches du Rhône souhaite que l'église représente une composante du Phare Culturel et les événements qui pourront s'y dérouler participeraient intégralement à son identification.

Si le présent document aborde les usages possibles dans l'église, le CD 13 souhaite cependant définir comme dominante, l'art numérique et le domaine de la photographie. Les partenariats sont à développer et notamment avec la ville d'Arles, référence en matière de photographie avec les Rencontres de la photographie, premier festival créé sur cette thématique et de renommée internationale fêtant cette année ses 48 années d'existence. L'organisation de rencontres, la réalisation d'exposition, la tenue d'ateliers sur ces thèmes pourraient puiser également dans les fonds, reconnus riches, qui existent aux Archives et à la Bibliothèque départementales.

2 - Modalités d'intervention générales

1 - Dans l'objectif de créer un ensemble lisible et cohérent à terme, le Département pourrait engager une concertation avec la ville de Marseille afin d'envisager un projet d'aménagement urbain favorisant la liaison entre les ABD et l'église au bénéfice d'une lecture plus homogène du Phare. Il contribuerait à faire comprendre aux publics que cette église n'est pas isolée ou affectée à un autre usage que celui du futur Phare Culturel.



2 - L'église a fait l'objet d'un diagnostic structurel en 2016 avec préconisations. Le renforcement de la structure et sa restauration sont la première intervention à envisager dans un délai très court car il s'agit d'une véritable reconstruction (voir diagnostic fourni en annexe), le bâti montrant des signes de fragilité obligeant à une intervention rapide sous risque d'écroulement.

3 - Les aménagements intérieurs pourront être engagés tout en préservant l'architecture. Cette démarche implique de prévoir des installations démontables sans impact sur elle. L'église n'est pas inscrite à la Liste Supplémentaire des Monuments Historiques. Le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Marseille la classe néanmoins en « Bâtiment remarquable ».

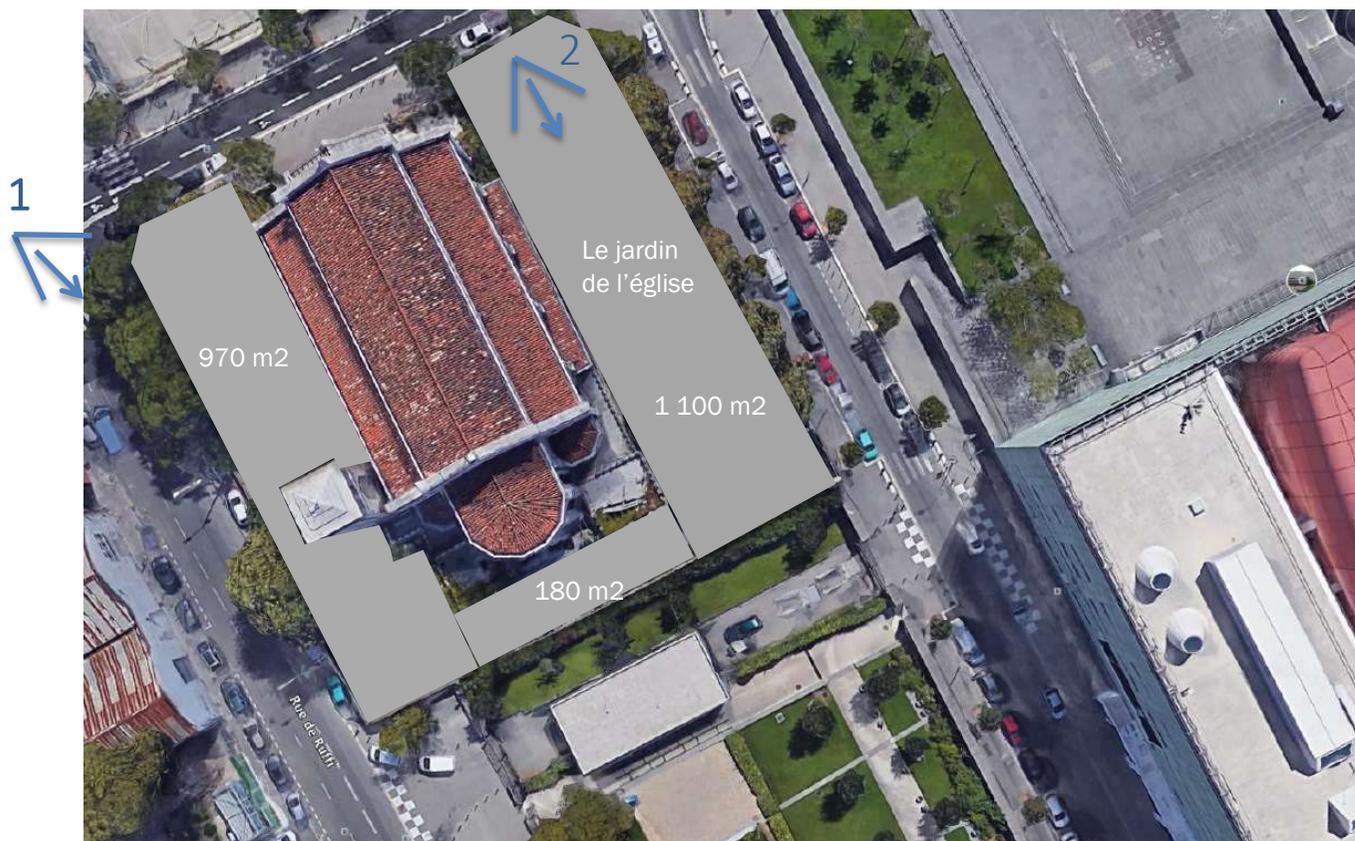
Si la volonté est de mettre en valeur ce patrimoine, les espaces placés en arrière, qui représentent 158 m², pourraient être remplacés par une construction neuve. A cette occasion, l'extension pourrait rejoindre l'actuel garage du médiabus de la Bibliothèque Départementale de Prêt. Un projet global serait à réfléchir.

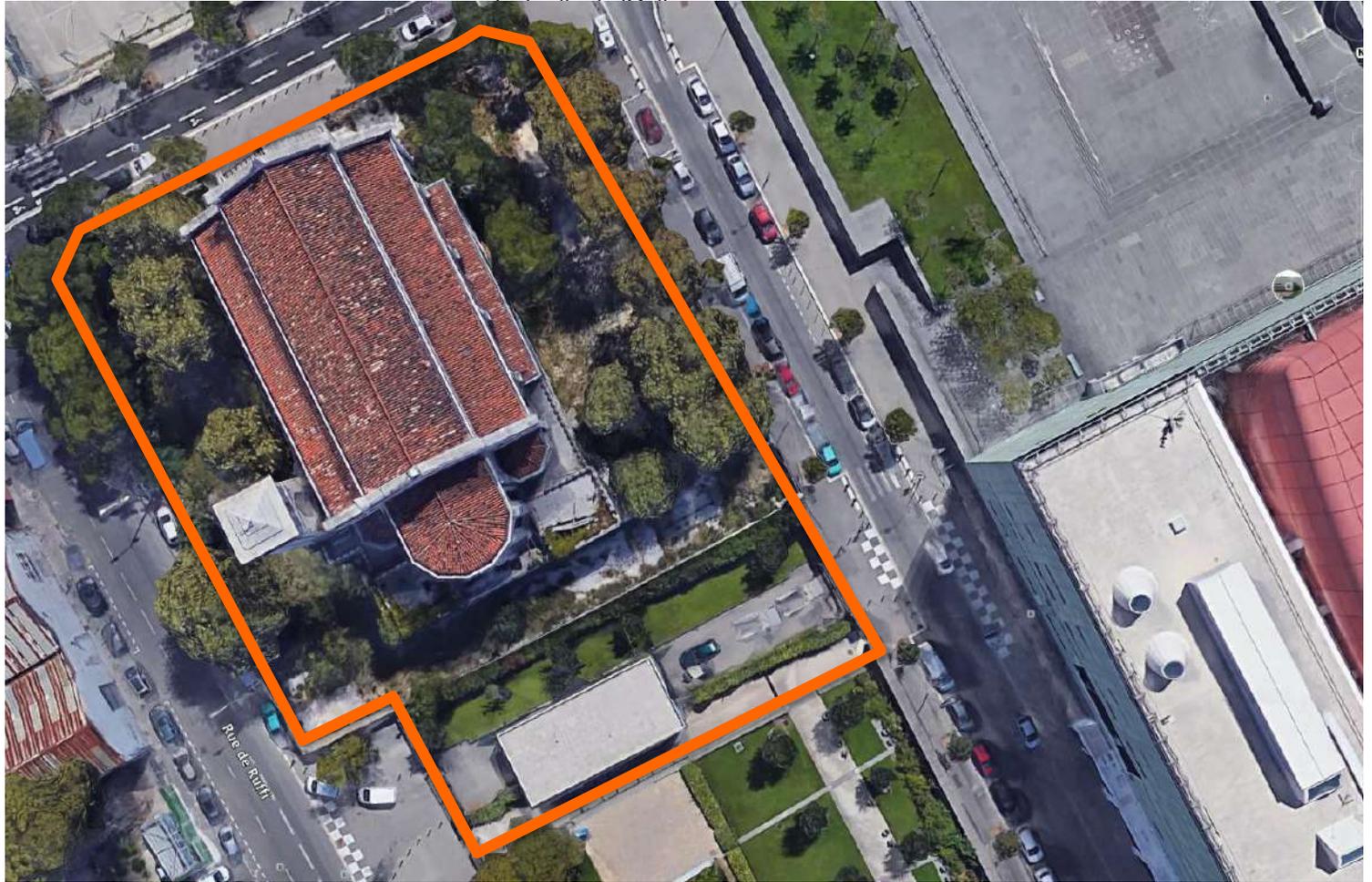
3 - Interventions sur le site



Le site de l'église présente la particularité de se situer sur deux parcelles cadastrales A 46 et A 47 pour une surface totale de 3 509 m². Dans le cas d'une éventuelle extension vers le garage du médiabus, la constructibilité devra prendre en compte une seule parcelle, la parcelle A 45 comprenant le Jardin des Lettres et le garage du médiabus.

Le site de l'église présente un jardin pouvant faire l'objet de rencontres, d'expositions extérieures voire de petits spectacles avec ou sans restauration légère. L'espace extérieur de pratiques pourrait se prolonger jusqu'au garage du médiabus et proposer une continuité vers le Jardins des Lettres.





4 - Esprit des aménagements intérieurs dans l'église

Il est attendu que la conception future des aménagements introduise les notions :

- de modularité, réversibilité et démontabilité des installations. Le lieu doit pouvoir évoluer dans le temps,
- de flexibilité des usages qui appellent une certaine mobilité des équipements et mobiliers,
- de fabrication sans toucher à l'architecture, en essayant de conserver jusqu'au sol si c'est envisageable dans le cadre de la restauration qui sera engagée à terme.

5 - Activités possibles

Elles comprennent :

- un premier accueil extérieur matérialisé par un élément à définir marquant l'activité et l'ouverture du lieu, voire son identité, tout en étant support d'activité de type concerts, expositions, restauration temporaire (en food trucks) qui pourrait par ailleurs prolonger les activités envisagées sur le parvis des ABD et le Jardin des Lettres notamment.
- un accueil général intérieur,
- un espace centrale de l'église support de différents usages,
- des espaces de locaux connexes (logistique, artistes, gestion, sanitaires,...) pour accompagner les usages définis.

Les grandes familles d'usages suivantes peuvent être identifiées :

- 1 : exposition, performance artistique,
- 2 : spectacles/concerts/projection/conférences résumés par le terme de « Diffusion »
- 3 : bal/ banquets
- 4 : ateliers

Dans la perspective d'un lieu potentiellement hybride en matière d'activités, l'église permet la tenue de différentes typologies en simultanée. De même, les usages pourraient être étendus à des marchés, des brocantes, des salons, et des formations.

6 - Définition des usages par famille

En préalable, et quel que soit l'avancement et la nature des travaux de restauration de l'église à venir, des aménagement pérennes sont à prévoir :

- l'accessibilité pour personnes handicapées (PH) : rampes et monte personne handicapée (MPH)
- les réseaux électrique et courant faible dont le Wi-Fi ainsi que l'éclairage
- les sanitaires
- une installation légère de fonctionnement intermittent de chauffage

1 - EXPOSITION

Usages

Le volume de la nef permet différents types d'exposition, de la simple présentation sur cimaises à l'installation de pièces de grande hauteur grâce aux 5 m existants.

L'exposition d'art numériques est possible, le niveau actuel d'éclairage naturel étant réduit. La limite atteinte en matière de pièces exposées est l'absence d'installation de refroidissement qui ne permettra pas un climat constant en termes de température et d'hygrométrie. Des originaux en arts plastiques ne seront pas exposés sauf pour des sculptures en matériaux non sensibles à l'absence d'installation de traitement d'air adapté.

L'espace de la nef pourra être exploité pour proposer différentes configurations de différentes tailles, voire hybrider les usages de type Exposition et spectacle en aménageant les bas côtés tout en garantissant la circulation des publics.

Exceptionnellement et avec nombre de personnes restreint, le clocher pourra être investi avec point de vue intéressant sur la ville depuis son dernier palier.

Gestion spatiale

L'accueil peut être séparé de l'espace d'exposition par un portique intégrant des rideaux.

Le vestiaire intégrera un agent faisant l'accueil et la billetterie en cas d'activité.

L'espace événementiel est principalement dans la nef sur un espace plat.

Les équipements sont à installer sur supports autonomes sans toucher à l'architecture (éclairage, son, ...).

Les espaces de stockages de matériel et de préparation des expositions seront à implanter dans les locaux placés en arrière et dans les chapelles et l'abside ou dans le cas de leur démolition en construction neuve en liaison avec l'église.

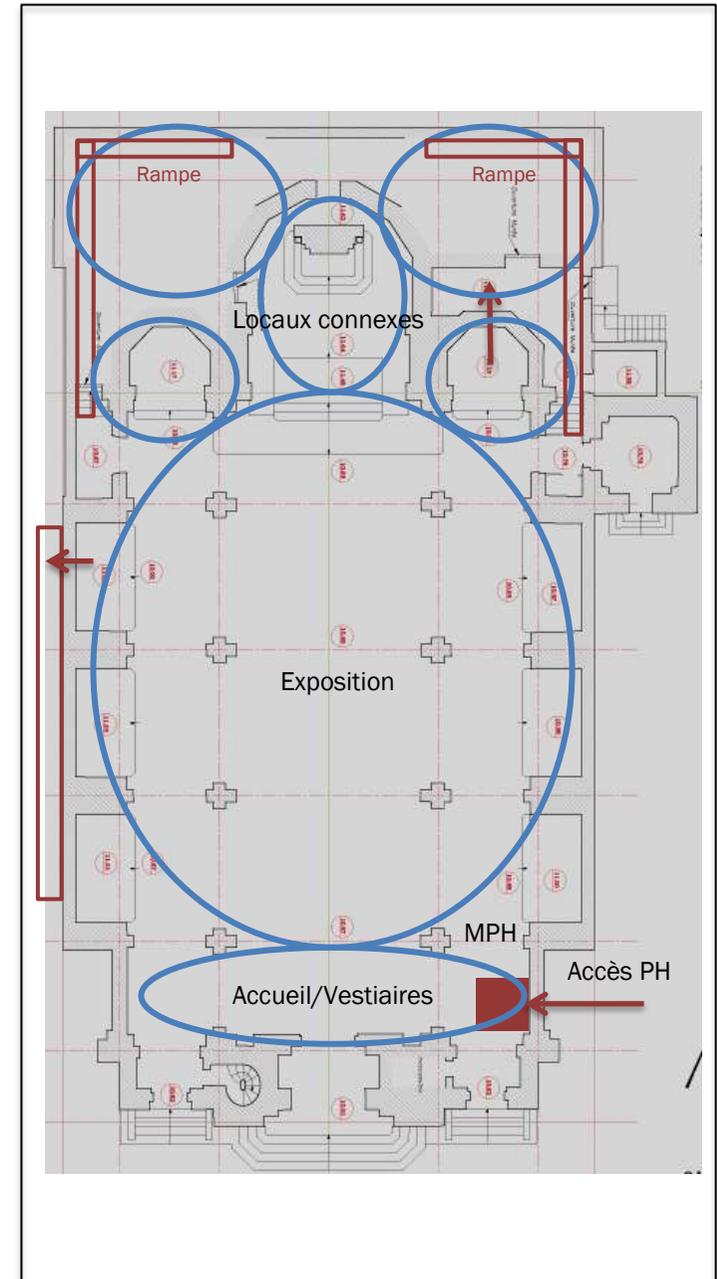
Superficies

Espaces fixes (locaux connexes):

- Accueil/Vestiaires : 70 m²
- Sanitaires : 2x18 m² = 36 m²
- Stockage matériel toutes activités : 80 m²
- Espace artistes et gestion : 30 m²

Espaces temporaires :

- Exposition 1 : de 100 à 500 m² (100 visiteurs)
- Montage expositions : 25 à 60 m²



Vigilences techniques

- Les installations techniques sont à concevoir sur supports autonomes sans accroche sur l'architecture existante (portiques).
- L'installation électrique doit permettre d'alimenter les expositions selon une trame serrée sans gêne sur les circuits et circulation des publics.
- La localisation des points de chaleur en hiver est à prévoir pour certains événements.

2 - DIFFUSION

Usages

La nef pourra accueillir des concerts, des spectacles multidisciplinaires musique et théâtre, des conférences. Chacune des activités fera l'objet d'une installation temporaire dont le matériel sera en partie fourni par des structures extérieures réalisant l'événement et en partie par le Département, le matériel étant stocké dans un espace dédié.

Les caractéristiques du lieu permettent des activités différentes en déroulement concomitant. Une exposition peut avoir lieu en même temps qu'un petit concert. De même un concert extérieur peut être lié à une exposition intérieure.

Gestion spatiale

L'accueil peut être séparé de l'espace d'expositions par un portique intégrant des rideaux.

A fin de faciliter la bonne visibilité tout autant que la circulation sécurisée des publics, la partie centrale est consacrée aux places assises, soit 295 personnes passant à 660 personnes debout quand la nef est remplie hors chapelles latérales.

Les espaces temporaires de loges peuvent faire l'objet de structures légères type « boîtes ».

Superficies

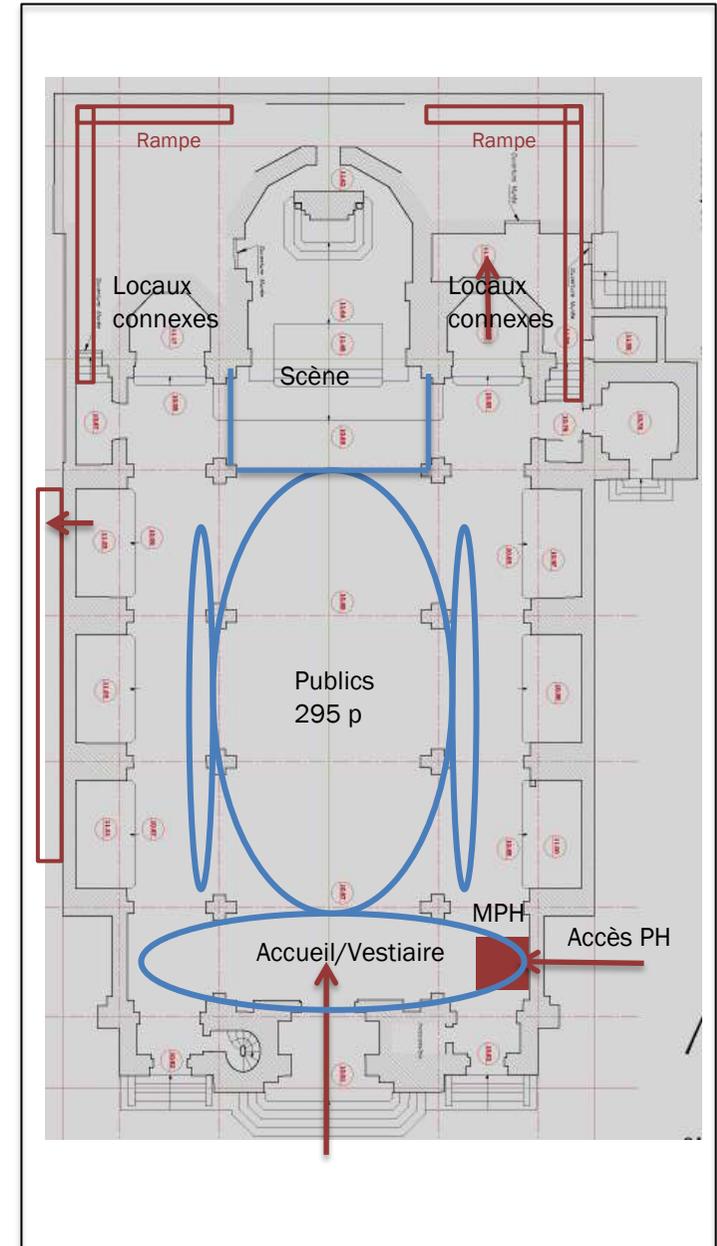
Espaces fixes (locaux connexes) :

Accueil/Vestiaires : 70 m²
Sanitaires : 2x18 m² = 36 m²
Stockage matériel toutes activités : 80 m²
Espace artistes et gestion : 30 m²

Espaces temporaires :

Configuration grande salle :

- Espace publics assis : 295 places sur 160 m² (bandes de 2x 30 sièges possibles derrière les piles en plus mais avec vision dégradée)
- Scène: 105 m²
- Loges : 2X18 m² = 36 m²

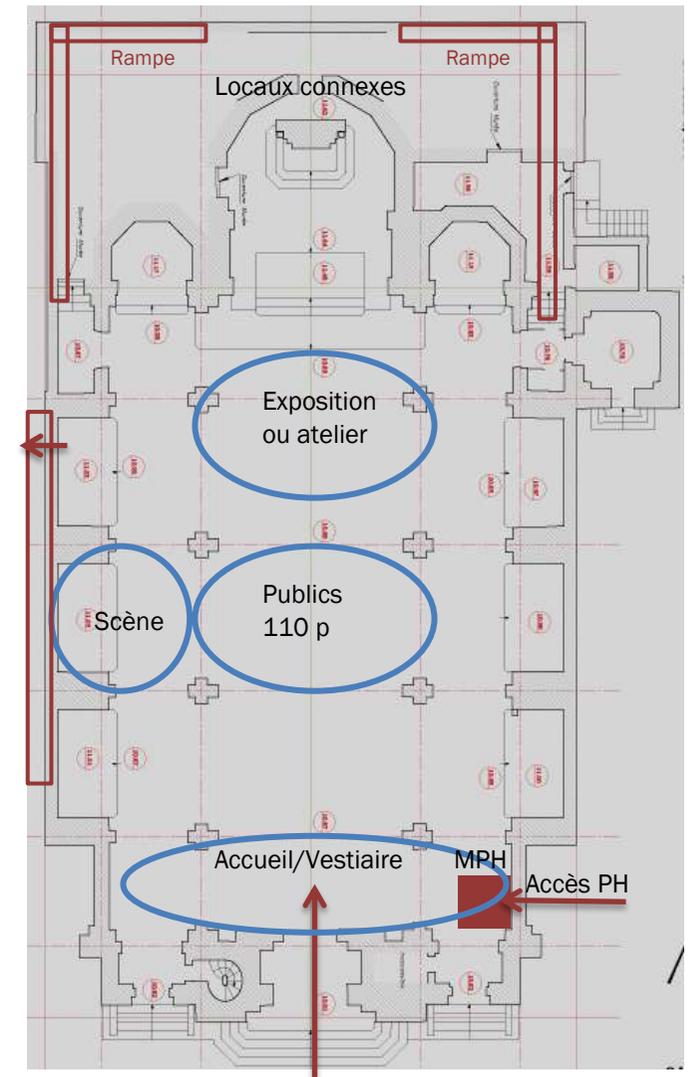


Superficies

Espaces temporaires :

Configuration alcôves spectacles :

- Espace publics assis : 60 m²
- Scène: 30 m²
- Loges : 2X9 m² = 18 m²



Vigilances techniques

- Les installations techniques sont à concevoir sur supports autonomes sans accroche sur l'architecture existante (portiques).
- L'installation électrique requise pour les spectacles doit permettre de tirer des câbles à partir du TGBT en prises 16 A et 32 A. La puissance disponible sera entre 50 et 100 KVA.
- La localisation des points de chaleur en hiver est à prévoir pour certains événements.

3 - BAL/BANQUET

Usages

La nef peut accueillir :

- les danseurs avec un orchestre dans l'abside ou une diffusion par équipement son.
- 200 personnes à table dans le cadre d'un aménagement confortable (2,5 m²/p avec circulation) et traiteur dans l'abside.

Les chapelles latérales peuvent accueillir des musiciens pendant le repas ou le bal, tout autant que des écrans. Elles peuvent également servir aux pauses aménagées en places assises pendant un bal.

Gestion spatiale

L'accueil peut être séparé de l'espace d'expositions par un portique intégrant des rideaux.

C'est l'espace principal qui est utilisé pour éviter les adaptations pour personnes handicapées chapelles latérales avec marche (sauf pour l'abside).

Superficies

Espaces fixes (locaux connexes):

Accueil/Vestiaires : 70 m²

Sanitaires : 2x18 m² = 36 m²

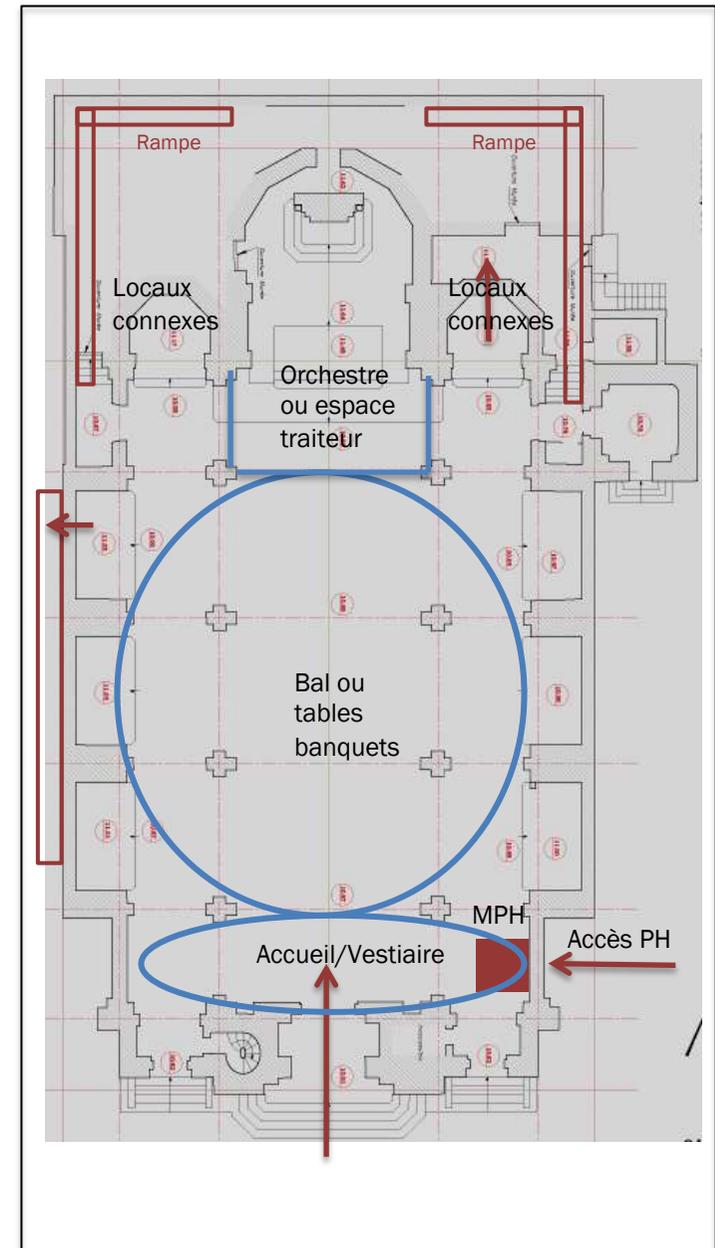
Stockage matériel toutes activités : 80 m²

Espace artistes et gestion : 30 m²

Espace bal/banquet:

- Espace publics : 500 m² pour 1000 personnes debout ou 200 personnes à table

- Espace orchestre ou traiteur : 105 m²



Vigilances techniques

- Les installations techniques sont à concevoir sur supports autonomes sans accroche sur l'architecture existante (portiques).
- L'espace occupé par les traiters devra permettre une alimentation en eau et une puissance électrique < 20 kW. Une organisation spécifique serait à mettre en place afin que tout nettoyage de matériel et d'ustensiles soit considéré à emporter (pas sur place)
- Localisation des points de chaleur en hiver

3 - ATELIER

Usages

La nef peut accueillir :

- Un grand atelier sur 500 m² environ ou
- Plusieurs ateliers de 50 m² chacun en intégrant les chapelles latérales.

Compte-tenu des caractéristiques de l'église, il s'agirait d'ateliers sans usage d'eau.

Pour le grand atelier, des pratiques corporelles pourront facilement se dérouler.

Les petits ateliers sont davantage orientés sur la création numérique à partir d'ordinateurs portables, de grands écrans soit apportés de l'extérieur soit stockés sur place et mis à disposition comme c'est le cas pour le mobilier.

Gestion spatiale

L'accueil peut être séparé de l'espace d'expositions par un portique intégrant des rideaux.

Les ateliers ne sont pas forcément à séparer les uns des autres. Si c'est nécessaire, ce sont des séparations de type paravents repliables qui pourront être adoptés avec une fixation au sol pour des raisons de sécurité.

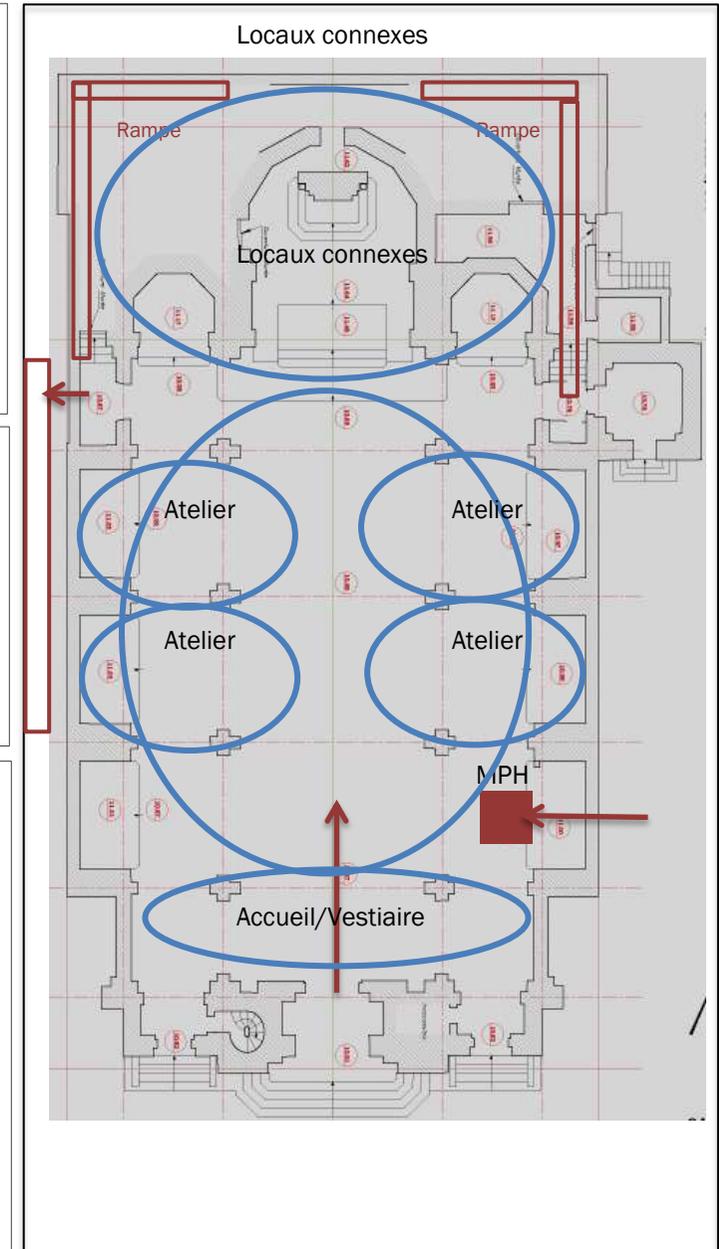
Superficies

Espaces fixes (locaux connexes):

- Accueil/Vestiaires : 70 m²
- Sanitaires : 2x18 m² = 36 m²
- Stockage matériel toutes activités : 80 m²
- Espace artistes et gestion : 30 m²

Espace temporaire :

- Grand atelier : 500 m² environ pour 130 personnes maximum
- Petit atelier : 50 m² pour 15 personnes



Vigilences techniques

- Les installations techniques sont à concevoir sur supports autonomes sans accroche sur l'architecture existante (portiques).
- Le sol doit être adaptable avec accroches selon l'ambition de restauration patrimoniale.
- les alimentations courant fort et courant faibles doivent concerner plusieurs ateliers simultanément. Les passages de câbles doivent être aménagés sans gêne sur la circulation des publics. Chaque atelier de 50 m² accueillant 15 personnes doit disposer de 17 connexions.

3 - TECHNIQUE

1 - Structure

Les travaux de reconstruction et de consolidation sont en l'état actuels ceux recommandés par l'étude deTPE Ingénierie datée de 2016. Une première tranche de travaux est envisagée par le département pour garantir la stabilité dans un premier temps.

Les surcharges de planchers sont à mettre en oeuvre en fonction de l'activité de chacun des espaces mais également en fonction d'une standardisation inhérente à la souplesse d'usage. Les performances minimales à respecter sont les suivantes :

Type d'espaces	Surcharges (kg/m ²)
Accueil	500
Bureaux / loges / sanitaires	300
Salles de diffusion/expo	500

En fonction de l'ambition patrimoniale, le sol devra être cependant adapté pour permettre des accroches de paroi légère et faciliter le passage de câble sans gêne sur la circulation des publics.

2 - Chauffage

Une église est par définition inadaptée en matière de chauffage et de consommation d'énergie face à sa grande hauteur, son absence d'isolation et de la géométrie de son architecture. Cependant des sociétés se sont spécialisées dans le chauffage des églises et sans exiger un climat constant, il est possible d'approcher la question sans engager des dépenses vertigineuses. Ainsi les installations seront de type sources rayonnantes.

3 - Sécurité incendie

Le projet aura à appliquer la réglementation incendie en vigueur concernant la mise en place de la détection, le désenfumage, le nombre d'issues de secours, le nombre d'unités de passage, la résistance au feu, l'éclairage de sécurité, les extincteurs, le balisage et le fléchage notamment.

Un classement sera à proposer en prenant en compte les usages du bâtiment et les effectifs présents et appliquer la réglementation correspondante. Les effectifs maximum correspondent au bal ou au concert à public debout (660 personnes). Ces deux cas ne sont pas à intégrer au calcul courant de la catégorie de l'établissement. Ils feront l'objet de demande spécifique de présence de pompiers pour l'événement. La catégorie courante à prendre en compte comprend un public maximum de moins de 300 personnes.

4 - Accessibilité

La loi du 11 février 2005 « ainsi que les décrets et arrêtés qui ont suivi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a fixé un objectif clair : l'accessibilité généralisée pour tous les domaines de la vie sociale. Tous les établissements accueillant du public devront donc être accessibles en tenant compte des défis spécifiques que représentent ces aménagements dans les sites patrimoniaux. Les derniers textes sont le décret n°2017-431 du 28 mars 2017 et l'Arrêté du 20 avril 2017.

5 - Electricité

Le passage de câbles dans une église identifiée comme « bâtiment remarquable » doit faire l'objet d'une intervention fine pour ne pas dénaturer l'architecture.

Toutes les mesures nécessaires sont à prendre pour lutter contre les perturbations électromagnétiques en respectant les distances entre courants forts et courants faibles, les cheminements des canalisations à forte variation d'intensité et les règles de protection contre la foudre.

Les chemins de câble auront une réserve de place de 30%. Les canalisations seront constituées de conducteurs isolés de section européenne agréée UTEE non propageurs de flammes.

Les chutes de tension maximum autorisées correspondent à 6% pour l'éclairage et 8% pour les autres usages.

La répartition des prises électriques doit faire l'objet d'une répartition serrée de façon à approcher un bloc pour 25 m².

Il n'est pas prévu de réseau général secouru sauf pour l'éclairage de sécurité.

Les installations de courant fort doivent pouvoir s'adapter aux évolutions futures (compléments, modifications des aménagements,...).

La séparation des circuits doit être conforme à la réglementation (éclairage, PC, branchements particuliers).

Le bâtiment doit être protégé de la foudre.

6 - Courants faibles

Les courants faibles couvrent les systèmes de communication et de protection (alarmes, détections).

Précâbler un immeuble consiste à le doter d'un réseau de câbles et de la connectique complémentaire pour permettre à ses futurs utilisateurs de connecter en tout lieu n'importe quel type de matériel disponible sur le marché. **Le passage de câbles dans une église identifiée comme « bâtiment remarquable » doit faire l'objet d'une intervention fine pour ne pas dénaturer l'architecture.**

La garantie de résultat doit tenir compte :

- de la performance des composants choisis ;
- des besoins actuels et futurs des utilisateurs ;
- des propres performances des équipements et des réseaux.

Le précâblage inclut la distribution des prises de courants faibles et des chemins de câbles.

Le précâblage doit être :

- Systématique de façon à pouvoir installer ou déplacer des prises là où les besoins s'en font sentir sans avoir à repasser des câbles,
- Reconfigurable car l'organisation des liaisons entre les matériels ne doit entraîner aucune modification structurelle,
- Banalisé pour que toute l'architecture informatique soit identique sur l'ensemble de l'équipement,
- Polyvalent pour que l'infrastructure soit adaptable à tous les réseaux et matériels existants et à venir dans le domaine
- VDI (Voix, Données, Images) et de contrôle d'accès.

Dans les espaces d'exposition, les installations de courant faible devront pouvoir s'adapter aux évolutions futures (compléments, modifications des aménagements...).

Le domaine de l'informatique évolue rapidement, ce pourquoi, les connexions à installer devront correspondre à celles des produits du marché au moment des études détaillées.

Les connexions sans fil et la fibre optique sont à intégrer à la conception.

L'installation de l'église sera raccordée aux équipements de gestion intégrés aux ABD.

Un soin particulier sera à apporter sur les passages des câbles afin de se faire le plus discret possible par rapport à l'architecture existante.

Les équipements auront besoin de la catégorie 6 de type E en Voix Données Images.

7 - Sûreté

Certaines performances sont attendues concernant :

- **Les accès au site (s'il reste fermé) et à l'équipement** : ils seront limités en nombre. La nuit, les abords de l'église doivent être éclairés. Dans le cas d'une extension neuve, des contacteurs d'intrusion avec alarme sont à prévoir sur les ouvrants du rez-de-chaussée. Des ouvrants anti-effraction devront être prévus pour tous les ouvrants ou baies accessibles.
- **La circulation intérieure** : le projet sera équipé d'une alarme intrusion volumétrique reportée sur des appareils extérieurs (téléphone portable ou ordinateur) via le local informatique / sécurité / GTC des ABD. Les espaces seront découpés par zone homogène de fonctionnement de façon à pouvoir lever la protection d'une zone spécifique.
- **Le contrôle d'accès aux espaces** : le contrôle d'accès aux espaces se fera par clé et sera doublé par carte qui permettra le suivi des accès.
- **La vidéo-surveillance des abords** : un système de vidéo-surveillance des abords du bâtiment est envisagé avec enregistrement (système de caméras permettant de couvrir l'ensemble des façades du site). Les images pourront être visionnées à distance (téléphone portable ou ordinateur) via le local informatique / sécurité / GTC des ABD en face.

8 - Acoustique

L'acoustique naturelle de l'église sera conservée. Dans le cas de dispositifs musicaux spécifiques, un complément de dispositifs acoustiques sera envisagé selon la programmation. Ces compléments seront pour certains à la charge des structures investissant le lieu et pour d'autres à la charge du Département.

9 - Eclairage

Les éclairages à concevoir constituent l'éclairage courant. Un soin sera à apporter à la disposition des luminaires en raison de la hauteur importante dans l'église.

Types d'espaces	Plages de confort
Couloirs / Escaliers / Aire de livraison	150 lux
Espaces d'activités	200 à 300 lux (sur variateur)
Locaux sanitaires / locaux logistiques et techniques/Stockages	200 lux

10 - Plomberie

Les sanitaires est à concevoir suivant les normes d'accessibilité des personnes en fauteuils roulants et à mobilité réduite. Les équipements seront systématiquement pourvus de limiteurs de débit de chasse 3/6 L ou de chasse 4,5 L. En effet, les pratiques des utilisateurs ont révélé qu'aucune attention n'est portée sur l'appareil et que le débit 6 L est souvent sollicité. Les barres de soutien et de guidage seront mises en place.

Les robinetteries seront du type « mitigeurs » temporisées pour limiter les gaspillages d'eau.

Les faïences murales dans les sanitaires seront toute hauteur (possibilité de descendre le faux-plafond). Les cloisons et faux-plafonds seront hydrofuges. Les serrures de portes des sanitaires pourront être déverrouillables de l'extérieur (cas de personne ayant un malaise à l'intérieur).